



Les sociétés de gestion face au défi des rémunérations avec OPCVM V

Si la Directive OPCVM V s'aligne sur les dispositions de la Directive AIFM en matière de politique de rémunération, elle vient cependant ajouter des exigences supplémentaires sur le plan organisationnel et sur le plan de la transparence vis-à-vis des autorités compétentes et du grand public.

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT

Atelier

DATE

22/09/2016

LIEU

**Palais Brongniart, 28,
place de la Bourse
75002 - PARIS**

PARTICIPATION

210,00 €

INSCRIPTION

www.eifr.eu

CONTACT

contact@eifr.eu

01 70 98 06 53

Le principe de proportionnalité actuellement très débattu demeure à ce stade inscrit dans la Directive OPCVM V comme principe directeur applicable en matière de politiques de rémunération.

Enfin, pour l'EBA, les sociétés de gestion de portefeuille, filiales d'une banque, devraient appliquer les dispositions en matière de rémunérations de CRD IV, même si ces sociétés sont déjà soumises à des règles identiques en vertu d'OPCVM 5. Cette interprétation de la proportionnalité est contestée.

L'objectif de cet atelier est de décliner les alignements avec la directive AIFM, les différences notables avec AIFM et enfin de passer en revue les impacts à la fois organisationnels et comportementaux de cette directive et de sa transposition sur l'activité des sociétés de gestion de portefeuille.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Présenter les principales évolutions par rapport à la directive AIFM

Connaître les impacts sur les organisations au-delà du comité de rémunération

Bénéficier des Best Practices d'un Asset Manager

PUBLIC VISÉ

- Directions des risques
- Directions de la conformité
- Directions du contrôle interne
- Responsables RH
- Comité des rémunérations
- Directions financière
- Mesure et analyse de la performance
- DSI
- Avocats, conseils



PROGRAMME

8h15

Accueil Café

8h30

Introduction

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)

8h45 - 9h15

Panorama des alignements et différences entre OPCVM 5 et AIFM

Intervenants: David Masson (Mazars Société d'Avocats)

9h15 - 9h45

Revue des impacts métiers dans les sociétés de gestion

Intervenants: David Masson (Mazars Société d'Avocats)

1. Choix des structures de rémunération selon la population visée
2. Analyse des critères de performance répondant aux exigences réglementaires
3. Impacts documentaires de la nouvelle réglementation

9h45 - 10h00

Retour d'expérience d'une société de gestion de portefeuille

Intervenants: Pé Touré (Comgest SA)

1. Rôle de la fonction de conformité en matière de rémunération
2. Illustration de quelques décisions internes

1015 - 10h30 **Questions / Réponses**